



Place André Chamson – B.P. 14
48150 MEYRUEIS

Conseil d'Administration :
Séance du mardi 05/11/2019 à 17h30

Président : Mme Causse Catherine

Secrétariat : Mme Quet Myriam,
enseignante

Nombre de membres présents à l'ouverture : 16

Quorum : 14

Excusés : 5

Absents : 5

Convocations envoyées le 25 novembre 2019

Numéro et nature des questions traitées	Observations
1. Approbation du PV de la séance du 05 novembre 2019 et de l'ordre du jour	Actes 19 et 22
2. Comité hygiène et sécurité (CHS) rectificatif	Acte 20
3. Taux de reversement du service SRH vers le service ALO	Acte 18
4. Budget prévisionnel 2020	Acte 21
5. Reconduction convention installation sportive	Acte 17
6. Programme de l'Association Sportive (AS)	
7. Affaire pédagogique : Programme d'activités du Psychologue de l'Education Nationale (PsyEN) spécialité orientation et parcours avenir.	
8. Question diverses.	

Meyrueis, le 10 décembre 2019

La Principale,
Catherine Caussé



La Secrétaire,
Myriam Quet

Transmis à M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration (CA) débute à 17h35 en présence de 16 membres.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 05/11/2019 et de l'ordre du jour de la séance du 03 décembre 2019

- **Approbation du procès verbal du 05/11/2019**

Le PV du Conseil d'Administration n'appelant pas de remarque des membres du CA, il est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2019, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité (Acte n°19-16 voix pour).

- **Approbation de l'ordre du jour de la séance du 03/12/2019**

Mme Causse indique que l'ordre du jour est nettement moins chargé que lors du CA précédent et il sera essentiellement question du budget 2020 de l'établissement.

Le secrétariat devant être assuré par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, Mme QUET se propose et est désignée secrétaire de séance.

Mme Causse lit l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : la reconduction d'une convention, qui est normalement tacite, pour l'utilisation des structures sportives, en point numéro 5.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé par les membres du Conseil à l'unanimité (Acte n°22-16 voix pour).

2. Comité Hygiène et Sécurité (CHS) : rectificatif.

Arrivée de M. Reix à 17h41.

Dans la liste des membres du Comité Hygiène et sécurité (CHS), le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) doit être membre et cela a été rappelé par les autorités académiques lors du contrôle de légalité des actes du CA. Le CPE n'y figurait pas et est donc ajouté à cette liste comme membre de droit.

3. Taux de reversement du service SRH vers le service ALO.

Ces taux sont présentés car ils doivent être votés en Conseil d'Administration. Il s'agit d'un pourcentage des recettes qui doit être reversé au service Administration et Logistique, pour payer une partie de la viabilisation (eau, électricité, chauffage, etc.) des locaux utilisés pour la restauration et l'hébergement. La proposition de l'adjoint gestionnaire est de maintenir les pourcentages de l'année passée, à savoir :

- 16% de reversement pour les élèves demi-pensionnaires et pour les commensaux, c'est-à-dire les adultes de l'établissement ou les élèves mangeant occasionnellement avec un ticket rouge ;
- 21% de reversement pour les élèves internes.

Avec ces pourcentages, on arrive à un prix dans l'assiette de 1,98 € comme l'année dernière.

Départ de M. Reix à 17h45 et retour de M. Reix à 17h46.

Les taux de reversement pour l'exercice 2020, n'appelant pas de remarque, ils sont adoptés à l'unanimité (Acte n°18-17 voix pour).

Mme Dulfour va présenter le budget 2020 tel qu'elle l'avait préparé avec les pourcentages qui viennent d'être votés. Mme Causse remercie donc les membres du CA d'avoir approuvé ce taux.

4. Budget prévisionnel 2020.

Le budget prévoit les recettes et les dépenses pour l'année civile 2020. Il peut être amené à être modifié tout au long de l'année, du côté des recettes comme des dépenses. Il doit être sincère, équilibré et respecter le principe d'annualité (du 1er janvier au 31 décembre).

Une fois voté, il est transmis aux autorités de contrôle pour qu'elles vérifient si ces trois principes sont respectés.

Le vote de ce budget porte sur la répartition et non sur le montant de la dotation.

La dotation départementale s'élève à 45 962 € ; de nombreux contrats sont directement pris en charge par le conseil départemental et une fois tous ces contrats de maintenance prélevés, la dotation disponible pour l'établissement est de 28 290 €, soit 1870 € de plus qu'en 2019. Cette somme un peu supérieure s'explique par la baisse de nos frais d'électricité (notamment dans les logements de fonction) d'une part et une baisse des dépenses des frais d'habillement des agents de la collectivité territoriale d'autre part.

La dotation départementale allouée au collège André Chamson est maintenue depuis 2013, sans augmentation ni diminution.

Sur les diapositives projetées, contrairement au document qui a été envoyé, une colonne a été ajoutée pour voir les différences avec l'année précédente.

- **Service SRH**

Mme Dulfour propose de débiter la présentation du budget par le service Restauration et Hébergement. C'est un service qui doit s'autofinancer. La restauration est un service et n'est pas une obligation de l'établissement. Ce service, intégré dans le bâtiment du collège n'a pas de compteurs divisionnaires pour évaluer son coût en viabilisation.

Un reversement du service SRH vers le service ALO est opéré pour les dépenses de viabilisation qui sont payés sur ce service.

Avec une prévision de 62 demi-pensionnaires et 20 internes, on estime une légère baisse par rapport à cette année ; celle-ci devrait permettre d'éviter de mauvaises surprises au cas où nous n'aurions pas le même nombre d'élèves en 2020. D'autre part, le nombre de repas des commensaux ont été évalués en effectuant une moyenne sur les deux années précédentes. Un pourcentage est reversé au département par le biais du :

- FARPI (Fonds Académique de Rémunération des Personnels de d'Internat) pour contribuer à la rémunération des personnels en charge de la Restauration et de l'Internat.
- FCSH (Fonds Commun du Service Hébergement). En contrepartie, le collège peut solliciter ce fonds pour se voir octroyer du matériel d'investissement pour la cuisine et l'internat ; ainsi, l'an prochain, 1000 € de ce fonds permettront de remplacer un matériel qui était obsolète ainsi qu'une armoire à chaussures pour l'internat. Ces investissements avaient été préconisés lors d'une visite de contrôle en 2019. Mme Darnas précise que ce fonds est commun entre tous les établissements et qu'il est utilisé selon les besoins de chaque établissement.

En respectant les tarifs de restauration imposés par le Conseil Départemental et après déduction des dépenses citées précédemment, en divisant la somme restante par le nombre de repas, nous arrivons à un montant de 1,98 € par assiette.

Mme Coulon demande si ce chiffre 2020 tient compte du déficit de l'année 2019 et du prélèvement sur fonds de réserve de 7000 €. Mme Causse répond que comme nous sommes à peu près sur les mêmes sommes qu'au budget de l'an passé, il semble donc compliqué de parvenir à un coût dans l'assiette de 1,98 € dès l'année prochaine. Mme Dulfour estime qu'il faudra deux ou trois ans pour parvenir à l'équilibre du service SRH.

Mme Causse ajoute qu'elle a demandé à Mme Darnas l'aide de la collectivité de rattachement pour travailler à la recherche de solutions. Elle ajoute que comme notre effectif a augmenté, le déficit se creuse. A cet instant, chaque repas servi est supérieur de 0.37 € aux prévisions du budget 2019. 37 centimes de trop pour 60 élèves mangeant à la cantine ou 37 centimes de trop pour 85 élèves prenant leur repas démultiplie nos difficultés financières dans le service SRH.

Mme Dulfour a commencé à renégocier avec des fournisseurs et une première commande a été passé avec un nouveau fournisseur la semaine dernière.

M. Jeanjean demande la situation des autres établissements.

Mme Darnas indique que cette difficulté n'existe qu'à Meyrueis.

Mme Quet rappelle que lors du Conseil d'Administration précédent, Mme Palanque avait indiqué que Sainte-Enimie et Saint Etienne Vallée Française rencontraient les mêmes difficultés que Meyrueis. Elle demande donc à Mme Darnas si Mme Palanque a essayé de rassurer Meyrueis. Mme Darnas répond que Mme Palanque connaît mieux qu'elle la situation financière des établissements et qu'on peut donc croire ce qu'elle nous a indiqué lors du Conseil d'Administration précédent.

Elle ajoute que les difficultés de Sainte Enimie sont absorbées par Florac puisqu'il y a un budget commun aux deux sites.

Mme Causse rappelle également qu'elle avait adressé l'an passé son inquiétude au Conseil Départemental et que les membres du Conseil d'Administration avaient rédigé une motion à ce sujet. Mme Dulfour ajoute que toutes les autorités de contrôle se préoccupent du prélèvement sur fonds de roulement de 7000 € voté car il place le collège sur une voie dangereuse. Nos autorités de contrôle constatent donc comme nous les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons.

Mme Darnas répond que le Conseil Départemental sera là pour aider le collège, mais que l'établissement doit continuer à faire des efforts, comme il a commencé à en amorcer avec la diminution des dépenses électriques cette année.

Mme Dulfour ajoute qu'une diminution des taux de reversement du SRH vers ALO pourrait allouer une somme supérieure au service SRH mais le service ALO devrait alors utiliser une part plus grande de la dotation du Conseil Départemental. C'est donc avec ces pourcentages que le budget lui semblait être le plus sincère.

M. Delmas demande si un compteur indépendant ne peut pas être installé pour savoir ce que coûte exactement la partie restauration et hébergement, plutôt que de fixer des pourcentages théoriques.

Mme Darnas indique qu'avec le nouveau bâtiment en construction, cela sera probablement le cas. De plus, la subvention étant calculée sur la surface en mètres carrés de l'établissement, sur le nombre d'élèves, sur le nombre d'agents, elle devrait être revue à la hausse lorsque le nouveau bâtiment sera livré.

Mme Causse indique que l'an passé, le Conseil Départemental lui avait répondu que la dotation ne dépendait pas du nombre d'élèves.

Mme Darnas répond qu'en effet, de faibles variations du nombre d'élèves n'engendrent pas de ré-évaluation de la dotation. Pour le collège Bourillon de Mende qui a vu son effectif augmenter de 100 élèves, la dotation a été revue.

Mme Quet indique que l'effectif du collège André Chamson est tout de même passé de 67 à 104 élèves en quelques années et que l'augmentation est importante en termes de taux.

Mme Darnas répond que cela reste insuffisant : il faut une variation d'au moins 50 élèves avant que le Conseil Départemental ne modifie la dotation.

Mme Clément demande ce qu'il en sera lorsque les travaux seront dans le bâtiment que nous occupons actuellement au sujet du paiement de l'électricité utilisée par les entreprises.

Mme Darnas répond qu'elle sera remboursée au collège.

Mme Causse précise, comme lors du dernier Conseil d'Administration, que la facture d'eau qui arrivera et qui inclura l'eau consommée pour le chantier risque de poser problème toute l'année. Mme Darnas précise que ces coûts pourront être remboursés plus tôt que l'année suivante en passant en commission au cours de l'année en en faisant la demande.

- **Service ALO**

Sans question supplémentaire, Mme Dulfour présente la partie ALO (Administration et Logistique) 26360,40 € de la dotation disponible seront utilisés pour la partie ALO.

Ce montant représente 93,18% de la dotation contre 94% en 2019.

Ce service est constitué de toutes les charges fixes liées au fonctionnement matériel de l'établissement.

Il reste 1926,60 € de la dotation pour la partie Activités Pédagogiques après déduction des charges fixes.

Mme Causse précise que l'an passé avec un montant aussi réduit pour les activités pédagogiques, elle avait proposé un budget en déséquilibre avec un prélèvement sur fonds de réserve. Cette année, il nous est interdit de proposer un budget en déséquilibre puisque nous ne pouvons pas prélever sur les fonds de réserve pour financer les activités pédagogiques.

Ces 1926,60 € seront affectés au photocopieur de la salle des professeurs, pour couvrir les dépenses de cette nature qui s'élèvent à près de 2000 € cette année. M. Nahenahe suggère de passer au « tout numérique ».

Mme Causse précise également que de nombreuses subventions ont été demandées et des réponses positives ont été apportées, ce qui permet de mener les projets que nous avons envisagés. Le Conseil Départemental vient aider pour les projets, ainsi que la Communauté des Communes, Canopé, les services du Rectorat, le FSE du collège ainsi que l'Amicale Laïque de Meyrueis.

Mme Causse remercie les professeurs et les personnels pour la qualité des dossiers proposés qui ont permis de recevoir ces aides financières.

La parole est à nouveau donnée à Mme Dulfour pour présenter le budget du service Activité Pédagogique (AP).

Les crédits globalisés, avec des reliquats d'un montant de 1158 € auxquels s'ajoutent 1300 € de prévision de dotation permettent d'atteindre 2458 €. En enlevant les dépenses fléchées par ces crédits (manuels scolaires, droits de reprographie et carnets de correspondance), il reste 1600 € pour les activités pédagogiques autres que les projets subventionnés et les photocopies.

Les dépenses des activités pédagogiques ont été construites à partir des trois axes du projet de l'établissement. Il n'y a dès lors plus aucune ligne budgétaire attribuée aux disciplines.

Sur l'axe 1 du projet d'établissement, celui de la réussite scolaire, la réflexion n'a pas permis d'ouvrir les lignes littéraire et internat. Par contre, les concours (Mathador, Tournoi des Grands Causses, Big Challenge, Défi Mots) nombreux dans notre établissement, appréciés des élèves et de l'équipe, ont été maintenus dans les dépenses prévisionnelles. Mme Causse a jugé important de conserver ouverte cette ligne, même si seulement 400 euros ont pu être provisionnés contre 570 l'an passé. Par conséquent, la participation demandée aux familles pourrait être plus importante pour les concours cette année que l'an passé.

En sciences, il y a besoin d'acheter du petit matériel, comme des poissons, des piles, des fleurs à disséquer, etc. De même, en arts, de la peinture, des feuilles, etc. doivent être achetées chaque année. Enfin, en EPS, il faut régulièrement renouveler les ballons, les coupelles, les maillots. Ces trois pôles ont donc été crédités. Mais une fois ces répartitions faites, aucune autre ligne de l'AP ne pouvait être ouverte faute de crédits disponibles.

Toutes les autres lignes ouvertes seront donc financées par des subventions. La participation au Forum des Métiers de Florac permet à nos élèves de troisième de découvrir de nombreux métiers et plusieurs formations ; ce déplacement devrait également être financé par une subvention.

Départ de M. Reix à 18h45.

Pour l'ouverture sur le monde, les voyages scolaires seront alimentés par les familles, les subventions du Conseil Départemental, les dons du FSE du collège et de l'Amicale Laïque.

Le projet fédérateur sera financé par la DAAC (service du rectorat), Canopé, le Contrat Educatif Local de la Communauté, le FSE, les Scènes Croisées (et non l'Amicale Laïque comme il est indiqué sur le document qui a été envoyé). Avec les Scènes Croisées, les 4ème pratiqueraient, avec des intervenants, des ateliers de danse contemporaine et de percussion corporelle. Ils assisteraient à un spectacle vivant. Scènes Croisées prendrait en charge le transport et le prix des entrées resterait à notre charge. Une participation des familles sera demandée.

Mme Darnas précise que c'est une subvention du Conseil Départemental qui permet à Scènes Croisées de prendre en charge les transports des scolaires pour les spectacles mais aussi de proposer des tarifs préférentiels aux établissements. Mme Clément précise qu'en effet, l'entrée s'élève à environ 4 euros par élève. Mme Darnas ajoute que le tarif pour les non scolaires est plutôt de l'ordre de 10 euros. M. Nahenahe demande si le pass jeunesse pourrait éventuellement être utilisé pour payer les places. Mme Darnas le confirme, puisque Scènes Croisées est partenaire du Pass Jeunesse.

Départ de M. Morel à 18h50.

Le projet éco-collège attend aussi une subvention pour être financé.

Aucune ligne n'a été ouverte cette année pour le CDI ni pour le matériel TICE. Il avait pourtant été envisagé d'acheter des enceintes pour améliorer la qualité de l'écoute en éducation musicale mais cet achat ne pourra pas se faire.

Dans le cadre de l'orientation, les élèves de 3ème iraient visiter l'entreprise Arcelhor Mittal à Saint Chély d'Apcher. Le déplacement serait financé sur proposition du CLEE par le MEDEF. Mme Causse étudie la possibilité de profiter de ce déplacement pour aller visiter le lycée agricole François Rabelais de Civergols ainsi que le lycée général et technologique Théophile Roussel. Ce déplacement est programmé en janvier.

M. Jeanjean souhaite préciser que courant 2020 le PLPD (Plan Local de Prévention Déchets) devrait être relancé. On devrait être touchés par les composteurs mais aussi par d'autres dispositifs. M. Jeanjean n'en sait pas beaucoup plus mais l'objectif est de sensibiliser les jeunes au traitement des déchets. Un point sera notamment fait sur les composteurs qui avaient été mis en place à divers endroits de la commune il y a quelques années.

Mme Quet précise que depuis maintenant de nombreuses années, le compost est distribué gratuitement aux personnes qui en font la demande lors de la commande des bulbes d'automne du FSE. M. Jeanjean répond qu'il sait que le compost fonctionne bien au sein du collège mais précise que ce n'est pas le cas partout. La personne qui était employée pour se charger du suivi n'a pas pu être maintenue dans son emploi il y a deux ans et l'action a alors perdu de son efficacité.

- **Service vie de l'élève (VE)**

Mme Dulfour poursuit en présentant le service Vie de l'Elève.

Les fonds sociaux visent à aider les familles en difficulté financière. Ils ont été évalués à 5500 € (5197,46 € de reliquat et 500 € qui devraient arriver si les moyens sont maintenus).

Il est possible qu'une étude soit faite sur les reliquats de chaque établissement ; Mme Causse a donc demandé à l'agent comptable de faire un point sur les créances de 1400 € qui sont à l'huissier. Comme on ne peut pas prélever sur fonds de réserve cette somme, nous pourrions les prendre sur les fonds sociaux, d'autant plus si ces fonds doivent être revus à la baisse. Cela annulerait la créance et éviterait de continuer à payer des frais d'huissiers régulièrement pour une créance que nous ne recouvririons peut-être jamais.

Le Conseil Départemental de l'Hérault verse une aide pour les repas pour les élèves internes de son département.

Le MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), qui n'apparaissait, a été ajoutée par l'adjoint gestionnaire : c'est une subvention de 200 € octroyée pour la prévention des addictions, pour un projet présenté par l'infirmière scolaire.

- **Service des bourses nationales (SBN)**

Le Service des Bourses Nationales permet de verser une aide d'état aux familles bénéficiaires des bourses nationales, en déduction de la cantine ou de l'internat. Pour les élèves externes, la somme est directement versée aux familles. Le montant des bourses ne fait que transiter dans le collège.

Cette année scolaire, le collège compte 19 élèves boursiers au lieu de 30 l'an passé. Il est compliqué de demander aux familles de remplir le dossier. Il devrait y avoir 21 élèves mais un parent de deux enfants n'est pas parvenu à compléter le dossier dans les temps. Mme Causse demande donc aux représentants des parents

d'élèves de relayer cette demande. La bourse des collèves est ouverte du 15 septembre jusqu'au mois d'octobre.

Contrairement à d'anciennes pratiques, une fois la campagne de bourses fermée, on ne peut plus déposer de dossiers.

Mme Quet demande si les fonds sociaux pourront aider cette famille. Mme Causse répond par l'affirmative mais il faut que les familles se mobilisent dans les délais impartis.

Mme Coulon demande si ce dossier est complexe à compléter. Mme Causse répond par la négative mais il faut se mobiliser à un moment précis.

Mme Dulfour ajoute qu'elle va garder en tête le nom de cette famille pour l'aider à compléter le dossier l'année prochaine. Elle ajoute aussi qu'elle a conseillé à des familles de cocher la conservation des données fiscales de façon à reconduire automatiquement la demande de bourse et de simplifier ainsi les démarches administratives.

Mme Boyne souhaite revenir sur le service SRH et connaître ce sur quoi porte la majorité des dépenses. Mme Dulfour répond que c'est sans aucun doute sur les denrées. Mme Boyne demande s'il serait possible de comparer nos dépenses avec celles d'autres établissements. Mme Causse répond que nous n'avons pas accès à ces données mais que le Conseil Départemental en dispose peut-être.

Mme Coulon demande si on peut acheter en dehors d'un secteur. Mme Causse répond par l'affirmative mais nous éprouvons des difficultés pour être livré. Mme Coulon demande si nous avons envisagé de commander à Coccimarket, supérette de Meyrueis.

Mme Causse répond que nous avons essayé par le passé de nous regrouper avec la maison de retraite pour effectuer des achats sur la plateforme « Agrilocal » et cela n'a pas abouti.

Elle ajoute que nous avons même envisagé de faire des menus communs avec Florac et Sainte-Enimie, pour avoir des quantités supérieures. Cela n'avait pas abouti non plus. Ces pistes vont être retravaillées, cette fois-ci en partenariat avec le Conseil Départemental.

Mme Dulfour ajoute qu'elle est bien consciente des problèmes et qu'elle met tout en œuvre pour assainir la situation.

Départ de Mme Cartayrade à 19h20.

Mme Aine demande ce qui s'est dégradé puisque le fonds de roulement a eu été plus élevé par le passé.

Mme Causse répond qu'à son arrivée, la gestion avait été compliquée au moins pendant deux ans et que la situation a été longue à épurer.

Le Conseil Départemental de la Lozère et du Gard ont aussi été sollicités pour déspecialiser certaines subventions. Le premier a répondu favorablement et le deuxième défavorablement. Des créances anciennes ont aussi mis près de trois ans à être recouvrées.

Mme Causse pense que ces opérations ont mis un voile et retardé la mise à nue de difficultés anciennes. Mme Darnas précise que le turn over des personnels de gestion et de direction a rendu l'exercice difficile.

Mme Dulfour ajoute qu'à 1,98 € par assiette, certains produits ne peuvent pas être proposés.

Arrivée de M. Morel et M. Brun à 19h26.

Mme Causse ajoute que pourtant des obligations légales s'imposent aux établissements. Malgré nos difficultés, nous sommes dans l'obligation de nous y conformer.

Mme Coulon demande si les salaires des agents de l'établissement apparaissent dans le budget du SRH. Mme Dulfour répond que c'est le FARPI qui paye une partie des salaires. Mme Darnas précise que c'est une faible partie. Mme Causse ajoute que les salaires des autres personnels de l'établissement n'apparaissent pas dans le budget qui vient d'être présenté.

Mme Causse propose au vote le budget 2020 et remercie Mme Dulfour pour la qualité de ses explications.

Le budget prévisionnel 2020, n'appelant plus de remarques, il est adopté à l'unanimité (Acte n°21-16 voix pour).

5. Reconduction convention installation sportive

Cette convention concerne l'utilisation du gymnase, que ce soit en cours d'EPS, lors de l'atelier sportif du mardi soir, lors des entraînements de la Section Escalade ou encore dans le cadre de l'Association Sportive le mercredi après-midi. Cette convention est signée pour trois ans mais il nous est demandé de signer chaque année la reconduction. Les 16 membres autorisent à l'unanimité Mme Causse à signer à nouveau cette convention.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à procéder à la signature de la reconduction de la convention liée aux installations sportives à l'unanimité (Acte n°17-16 voix pour)

6. Programme de l'Association Sportive (AS)

Mme Causse indique que l'Assemblée Générale a eu lieu mardi dernier et donne la parole à M. Nahenahe. L'AS comptait 46 licenciés sur les 104 élèves dont 16 filles. Les animateurs sont : M. Nahenahe principalement, mais aussi Mme Quet, M. Reilhan et M. Reix. M. Nahenahe précise que l'AS participe activement à la vie de l'établissement : usage des gobelets en éco-collège, liaison CM2-6ème, etc.

M. Nahenahe espère qu'avec le nouveau collège il y aura une installation sportive au sein du collège. Mme Causse indique que ce n'est pas prévu sur les plans.

M. Nahenahe évoque le préau. Mme Causse précise que ce ne sera pas spécifiquement une installation sportive. Elle indique toutefois qu'un terrain de basket a été envisagé près des bâtiments de l'internat, mais qu'il ne sera pas aux dimensions officielles. M. Jeanjean ajoute que des installations sont aussi disponibles au Domaine Algoual Cévennes, avec notamment des paniers de basket. M. Nahenahe répond qu'il ne les utilise pas car il y en a suffisamment à l'intérieur du gymnase mais qu'il pensera à cette structure pour les beaux jours.

Départ de Mme Clément à 19h34.

M. Nahenahe poursuit en indiquant les activités qui s'étaient déroulées l'an passé : quatre journées de football pour les minimes, trois journées de football pour les benjamins, deux journées d'escalade dont une pour la finale académique, le cross départemental avec la participation de tous les internes, une journée de sport partagé et une journée d'athlétisme estival.

Cette année, il est prévu quatre journées de football pour les minimes, la finale des jeux d'échec, trois journées de sport partagé, un raid blanc pour les cinquièmes, le cross départemental, une journée d'escalade ou deux si une équipe se qualifie pour la finale académique et enfin l'athlétisme estival.

Retour de Mme Clément à 19h40.

Le dernier point abordé par M. Nahenahe concerne l'aspect financier.

Les dépenses des licences s'élèvent à 466.51 €, et celles liées au transport s'élèvent à 2380 €

Le montant de l'adhésion reste de 30 € par licencié dans l'établissement. Mme Causse rappelle l'utilité du pass jeunesse, avec l'utilisation des 6 chèques sportifs de 5 € pour payer l'Association Sportive. Mme Coulon demande si on peut acheter ce pass jeunesse toute l'année.

Mme Darnas répond par l'affirmative, jusqu'en juin, puisqu'ensuite ce sera pour le pass jeunesse de l'an prochain.

7. Affaire pédagogique : Programme d'activités du Psychologue de l'Education Nationale

Le programme du Psychologue de l'Education nationale rédigé par M. Kergadallan sera publié sur le site du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance

Myriam QUET, enseignante



Le Président de séance

Catherine CAUSSE, Principale

